



SÉNAT
SENATE
CANADA

Résumé du Plan d'audit interne axé sur les risques 2026-2029

Rapport du Comité permanent de l'audit et de la surveillance

L'honorable Marty Klyne, *président*

L'honorable Colin Deacon, *vice-président*

L'honorable Raymonde Saint-Germain, *vice-présidente*

L'honorable David M. Wells, *vice-président*

Membres externes :

Hélène F. Fortin

Robert Plamondon

AVRIL 2026



Renseignements :

Par courriel : AOVS@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Comité permanent de l'audit et de la surveillance

Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://sencanada.ca/fr/>

Le Sénat est présent sur X : @SenatCA

suivez le comité à l'aide du mot-clic #AOVS

This report is also available in English.

Table des matières

Résumé	4
Introduction	5
Contexte : La <i>Charte d'audit et de surveillance du Sénat</i> et travaux préalables	5
Plan d'audit interne axé sur les risques 2026-2029.....	6
Définir les priorités : collaborer avec les sénateurs et l'Administration du Sénat ...	6
Portée de l'audit : s'assurer que les risques sont identifiés et gérés	7
Considérations liées aux ressources	8
L'audit interne renforce la confiance envers le Sénat.....	9
Annexe A – Principaux audits	10
Annexe B – Missions de consultation rapide à forte valeur ajoutée.....	11
Annexe C – Besoins en ressources : missions d'audit interne proposées pour 2026-2027 à 2028-2029.....	12
Annexe D – Informations comparatives relatives à l'audit interne.....	13

Résumé

L'audit interne constitue une troisième ligne de défense essentielle et indépendante qui garantit une bonne reddition de comptes quant à l'utilisation des ressources publiques au sein du Sénat du Canada. En tant que partenaire stratégique, l'audit interne évalue les risques et fournit une assurance et des renseignements sur la gestion et les activités internes afin de contribuer à l'excellence de l'institution.

Le présent rapport résume le plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques du Sénat.

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité AOVS) propose d'entreprendre cinq principaux audits internes au cours des trois exercices 2026-2027 à 2028-2029 :

- Évaluation du degré de maturité du cadre de mesure du rendement
- Audit de la gouvernance du Sénat : phase 1 – Schématisation du cadre de gouvernance
- Audit des contrôles généraux des technologies de l'information (TI)
- Audit de l'intendance et de la préservation des biens patrimoniaux
- Audit de la gouvernance du Sénat : phase 2 – Évaluation de l'efficacité du cadre de gouvernance

Au cours des trois prochaines années, le comité AOVS supervisera également une série de missions de consultation rapide à forte valeur ajoutée, axée sur les services fournis par l'Administration du Sénat pour aider les sénateurs à s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes. Ce travail repose sur la collaboration et le partage de conseils susceptibles d'avoir un impact significatif.

Le comité estime que ces audits prévus permettront d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la bonne gestion financière des activités du Sénat et de renforcer la confiance du grand public envers cette institution. Ils permettront au Sénat de se conformer davantage aux pratiques exemplaires en vigueur dans les institutions publiques.

Introduction

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité) est chargé de superviser les audits internes et externes du Sénat. Dans le cadre de cette mission de surveillance, le comité approuve un plan d'audit interne axé sur les risques (PAIR). Ce plan est conforme aux priorités et aux risques identifiés par le Sénat et s'appuie sur les pratiques exemplaires. Les audits internes fournissent des renseignements et des recommandations visant à améliorer le fonctionnement du Sénat et à renforcer la confiance du grand public dans l'institution. Ce rapport présente un résumé du PAIR pour les exercices 2026-2027 à 2028-2029, le *Plan d'audit interne axé sur les risques 2026-2029*, et assure en outre la transparence et la responsabilité des travaux de notre comité¹.

Contexte : La *Charte d'audit et de surveillance du Sénat* et travaux préalables

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance a été fondé en octobre 2020, avec pour mandat de superviser les audits internes et externes du Sénat et d'en faire rapport. Étant donné l'absence d'une fonction d'audit interne au Sénat et une approche ponctuelle des audits internes par le passé, le comité a d'abord déterminé le modèle qui répondrait le mieux aux besoins du Sénat. À la suite d'une étude des pratiques exemplaires et de consultations avec le Bureau du contrôleur général du Canada, le comité a rédigé la première *Charte d'audit et de surveillance du Sénat* (la *Charte*), qui a été adoptée par le Sénat en juin 2022. La *Charte* a été mise à jour à la suite de son premier examen périodique et adoptée par le Sénat en mars 2026.

La *Charte* indique que la fonction d'audit interne du Sénat devrait être dirigée par un dirigeant principal de l'audit qui relèverait du comité, et que les missions d'audit interne s'inscriraient dans un plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques.

Le comité a embauché le dirigeant principal de l'audit du Sénat en octobre 2023. Le comité a également signalé dans un rapport au Sénat en juin 2023 que la fonction d'audit interne devrait reposer sur une capacité interne, complétée au besoin par des spécialistes externes².

¹ La présentation au Sénat de la liste des missions d'audit interne et des considérations relatives aux ressources qui s'y rapportent fait suite à la récente mise à jour de la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat*. Auparavant, le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (AOVS) communiquait ces renseignements dans son rapport annuel au Sénat.

² Sénat, AOVS, [*Rapport annuel du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, Activités et observations pour l'exercice 2022-2023*](#), juin 2023.

Le premier plan pluriannuel d’audit interne axé sur les risques du Sénat proposait des missions pour les exercices 2024-2025 à 2026-2027³. L’élaboration du plan s’est faite en collaboration avec l’Administration du Sénat et après consultation des sénateurs; le plan final a été approuvé par le comité en juin 2024.

La première mission d’audit interne prévue sur l’approvisionnement, réalisée par un prestataire de services externe, a été lancée en février 2025, et le rapport final destiné au comité a été reçu en octobre 2025⁴. Certaines missions prévues ont été reportées en raison d’un manque de financement. À la demande du comité, le dirigeant principal de l’audit a réalisé en mars 2026 une mission d’analyse consultative sur les tendances en matière de dépenses du Sénat, afin d’orienter la planification des audits.

Outre la surveillance de la fonction d’audit interne du Sénat, le comité supervise également l’audit externe des états financiers annuels du Sénat. Le présent rapport porte uniquement sur les responsabilités du comité en matière d’audit interne.

Plan d’audit interne axé sur les risques 2026-2029

Définir les priorités : collaborer avec les sénateurs et l’Administration du Sénat

L’Administration du Sénat comprend de nombreux services et activités qui soutiennent l’institution. À des fins de planification, 85 unités auditables ont été identifiées, lesquelles couvrent les secteurs et les directions des Services corporatifs, des Services juridiques, des Services législatifs et des Ressources humaines de l’Administration du Sénat, de même que l’ensemble de ses politiques. En outre, l’univers d’audit englobe les enjeux émergents. Un robuste plan pluriannuel d’audit interne axé sur les risques est donc nécessaire pour prioriser les fonctions où l’examen indépendant serait le plus utile.

Certains membres du comité ont pris directement contact avec l’Administration du Sénat afin de recueillir des commentaires sur les domaines prioritaires, pour s’assurer que les missions d’audit interne prévues correspondent bien aux priorités de l’institution. Le comité estime que cette coopération est essentielle pour tirer pleinement parti de la fonction d’audit interne du Sénat.

³ Sous la direction du comité AOVS, le dirigeant principal de l’audit a élaboré le premier plan pluriannuel d’audit interne axé sur les risques pour le Sénat.

⁴ AOVS, *Rapport au Sénat sur l’audit interne : Examen de la passation des marchés à l’aide de l’analyse des données*, 3 février 2026.

Portée de l'audit : s'assurer que les risques sont identifiés et gérés

Le *Plan d'audit interne axé sur les risques 2026-2029* propose une série de missions d'audit interne sur les trois prochains exercices financiers, soit une combinaison de missions de consultation et de conformité. Ces travaux sont :

- axés sur les domaines où les risques sont les plus élevés, en vue d'apporter des renseignements et des améliorations;
- réalisés de manière indépendante, mais avec les conseils et la coopération de l'Administration du Sénat, et ce, à des fins d'objectivité et de crédibilité et pour éviter les dédoublements;
- fondés sur une approche systémique pour évaluer et améliorer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle;
- menés en conformité avec les normes reconnues d'audit interne;
- rapportés publiquement au Sénat par le comité.

Les principales missions d'audit interne proposées pour les exercices 2026-2027 à 2028-2029 sont les suivantes :

- Évaluation du degré de maturité du cadre de mesure du rendement (2026-2027)
- Audit de la gouvernance du Sénat : phase 1 – schématisation du cadre de gouvernance (2027-2028)
- Audit des contrôles généraux des technologies de l'information (TI) (2027-2028)
- Audit de l'intendance et de la préservation des biens patrimoniaux (2028-2029)
- Audit de la gouvernance du Sénat : phase 2 – Évaluation de l'efficacité du cadre de gouvernance (2028-2029)

Ces missions sont décrites à l'annexe A.

Au cours de l'exercice 2026-2027, le Bureau du dirigeant principal de l'audit compte entreprendre plusieurs missions de consultation rapide et à forte valeur ajoutée, au moyen des ressources internes. Ces audits interne se concentreront sur les services

habilitants, c'est-à-dire les services qui appuient les sénateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Les audits viseront à évaluer la conformité avec les politiques, à valider les niveaux de service réels par comparaison avec les normes de service, et à identifier les possibilités d'améliorations des politiques, des processus et accroître leur efficacité. Ces missions seront définies après consultation des sénateurs et de l'Administration du Sénat afin de déterminer les domaines dans lesquels elles sont susceptibles d'apporter la plus grande valeur ajoutée et d'avoir un impact mesurable. Pour les exercices subséquents, d'autres missions de consultation rapide et à forte valeur ajoutée seront choisies. L'annexe B renferme plus de renseignements sur les missions de consultation rapide et à forte valeur ajoutée.

Le dirigeant principal de l'audit du Sénat met à jour annuellement le plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques du Sénat, dans le respect des normes professionnelles reconnues. Le plan est ensuite révisé et approuvé par le comité.

Considérations liées aux ressources

Le comité souligne que les missions d'audit interne prioritaires nécessiteront une combinaison de ressources internes et externes. Les missions de consultation rapide et à forte valeur ajoutée mettent à contribution l'expertise et les capacités internes actuelles du dirigeant principal de l'audit et de sa conseillère principale. La portée finale et l'échéance de ces missions seront révisées et approuvées par le comité.

Conformément à la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat*, le comité dépose au Sénat des renseignements sur les contraintes en matière de ressources en lien avec le plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques qui a été approuvé. En outre, toute demande de fonds supplémentaires formulée par le comité pour les années à venir fera l'objet d'un rapport soumis au Sénat pour adoption.

Le budget des dépenses du comité prévoit actuellement la rémunération de ses membres externes et l'audit externe des états financiers du Sénat. En outre, des montants sont alloués à l'audit interne pour le dirigeant principal de l'audit et pour la conseillère spéciale à temps partiel du dirigeant principal de l'audit. Il ne reste que peu de fonds pour les missions d'audit interne en cours qui nécessitent l'expertise et les capacités des services d'audit professionnels externes.

Le plan d'audit interne axé sur les risques pour les exercices 2026-2027 à 2028-2029 nécessite un engagement en ressources supérieur aux niveaux de financement actuels, comme indiqué à l'annexe C.

La fonction d'audit interne du Sénat n'est pas encore pleinement développée. Même au cours de la troisième année de ce plan, les dépenses prévues pour l'audit interne resteront nettement inférieures à l'investissement relatif consacré à l'audit interne dans des organisations similaires, comme l'indique l'annexe D.

L'audit interne renforce la confiance envers le Sénat

L'audit interne constitue un rempart essentiel pour garantir une gouvernance efficace et la reddition de comptes dans l'utilisation des ressources publiques. Il renforce la transparence des activités en fournissant des évaluations et des recommandations objectives. Cela peut, à son tour, renforcer la confiance du public dans le Sénat, en démontrant un engagement en faveur d'une gestion responsable des fonds publics.

Le *Plan d'audit interne axé sur les risques 2026-2029* présente les missions d'audit interne prioritaires, axées sur les domaines pour lesquels le comité estime qu'un contrôle serait bénéfique et apporterait une valeur ajoutée. Elles englobent les services qui soutiennent les sénateurs dans leur travail ainsi que les éléments fondamentaux du fonctionnement du Sénat qui contribuent à sa capacité à atteindre ses priorités et ses objectifs stratégiques.

À terme, la vision et l'objectif de la fonction d'audit interne du Sénat visent à aider à renforcer l'institution et ses activités afin que les sénateurs puissent poursuivre leur travail important au service de la population canadienne, tout en étant de prudents gestionnaires des fonds publics.

Annexe A – Principaux audits

La présente annexe comprend une description des principales missions d’audit interne prévues.

Évaluation du degré de maturité du cadre de mesure du rendement

Cette mission de consultation définira les éléments clés du cadre de mesure du rendement du Sénat et évaluera sa maturité afin de fournir des renseignements sur les pratiques et les principaux indicateurs servant à évaluer le rendement au sein du Sénat.

Audit de la gouvernance du Sénat : phase 1 – Schématisation du cadre de gouvernance

Cette mission consultative schématisera le cadre de gouvernance du Sénat afin de fournir des renseignements sur les structures, les systèmes et les pratiques de gouvernance. Ces renseignements seront utilisés pour orienter la phase 2 de la mission portant sur l’efficacité du cadre de gouvernance.

Audit des contrôles généraux des technologies de l’information

Cet audit évaluera la conception et l’efficacité des contrôles généraux des technologies de l’information (CGTI), y compris le contrôle de l’accès, la gestion du changement, la gestion des incidents, la sauvegarde et la récupération des données ainsi que la gestion de la sécurité. Les procédures comprendront la schématisation et la mise à l’essai des contrôles.

Audit de l’intendance et de la préservation des biens patrimoniaux

Cet audit évaluera si les pratiques et les mesures de contrôle en matière de préservation des biens patrimoniaux (le cadre de contrôle de gestion) sont adéquates. On vérifiera entre autres l’intégralité et l’exactitude de la liste des biens patrimoniaux.

Audit de la gouvernance du Sénat : phase 2 – Évaluation de l’efficacité du cadre de gouvernance

Cet audit servira à fournir une assurance quant à l’efficacité du cadre de gouvernance et à la bonne exécution de ses responsabilités. Il évaluera la relation entre les comités de gouvernance et le cycle de planification stratégique et opérationnelle du Sénat, y compris l’intégration de la gestion des risques, de la gestion et du contrôle financiers et de la mesure du rendement. Cette mission sera effectuée en fonction des résultats de la phase 1 (Schématisation du cadre de gouvernance).

Annexe B – Missions de consultation rapide à forte valeur ajoutée

La présente annexe expose l'approche des missions de consultation rapide à forte valeur ajoutée, dont la portée et l'approche générale.

Objectif et portée

Les missions de consultation rapide à forte valeur ajoutée sur les services habilitants, c'est-à-dire ceux qui aident les sénateurs à s'acquitter de leurs responsabilités, visent à évaluer la conformité des activités avec les politiques, à valider les niveaux de service réels par rapport aux normes de service et à déterminer les possibilités d'améliorer les processus ou l'efficacité.

Approche générale

Le choix et l'ordre des missions de consultation rapide, visant à donner la priorité à celles jugées particulièrement utiles pour les intervenants, s'appuieront sur des consultations menées avec la greffière du Sénat et les groupes et les caucus du Sénat. La portée finale et le calendrier des missions de consultation rapide à forte valeur ajoutée seront examinés et approuvés par le Comité permanent de l'audit et de la surveillance. Les futures missions de consultation rapide à forte valeur ajoutée tiendront compte des possibilités et des risques émergents.

Les conclusions préliminaires qui découlent des missions de consultation rapide seront examinées avec l'Administration du Sénat pour en assurer leur intégralité, leur exactitude et leur aspect pratique dans la mise en œuvre de toute recommandation, avant que ces conclusions ne soient partagées avec le Comité permanent de l'audit et de la surveillance.

Calendrier et ressources

À partir de l'exercice 2026-2027, le dirigeant principal de l'audit réalisera plusieurs missions de consultation rapide à forte valeur ajoutée au moyen des ressources internes.

Conclusions

Les conclusions et les recommandations seront présentées au Comité permanent de l'audit et de la surveillance pour approbation, puis communiquées aux sénateurs et à l'Administration du Sénat.

Annexe C – Besoins en ressources : missions d’audit interne proposées pour 2026-2027 à 2028-2029

La présente annexe expose les besoins en ressources pour les exercices 2026-2027 à 2028-2029, y compris le calendrier et les besoins de financement⁵.

Tableau C.1 – Estimation des besoins en ressources

	2026-2027 (arrondi \$)	2027-2028 (arrondi \$)	2028-2029 (arrondi \$)
Total des sources de financement¹	516 000	516 000	516 000
Dépenses de base pour les membres externes, l’audit externe, le dirigeant principal de l’audit et le personnel contractuel - estimation ²	483 000	484 000	485 000
Audit interne externalisé - estimation	45 000	55 000	95 000
Utilisation des fonds	528 000	539 000	580 000
Manque à gagner - estimation	- 12 000	- 23 000	- 64 000

Notes :

1. Le total des sources de financement comprend le budget du Comité permanent de l’audit et de la surveillance (AOVS) de 313 124 \$ et le budget du Bureau du dirigeant principal de l’audit de 202 918 \$, tel que prévu dans le budget principal des dépenses de l’exercice 2026-2027; voir [Budget principal des dépenses 2026-2027 – Sommaire exécutif](#).
2. Les dépenses de base constituent une estimation fondée sur les montants prévisionnels pour l’exercice 2026-2027, ajustées pour tenir compte des honoraires d’audit externe estimés pour les deux exercices suivants. Sur les fonds disponibles, environ 316 000 dollars sont alloués à l’audit interne. Ce montant ne tient pas compte de l’inflation future ni des augmentations salariales.

⁵ Conformément à la *Charte d’audit et de surveillance du Sénat*, les dépenses en sus du budget alloué au comité dans le budget principal des dépenses doivent être présentées au Sénat dans un rapport pour être adoptées.

Annexe D – Informations comparatives relatives à l’audit interne

La présente annexe fournit des renseignements sur l’audit interne dans des petits organismes fédéraux du secteur public (commissions et agences) comparativement au Sénat.

Tableau D.1 – Informations comparatives relatives à l’audit interne

	Sénat	Organismes fédéraux – commissions et agences
Fonction d’audit interne	0,3 M\$	0,4 M\$ à 1,4 M\$
Dépenses annuelles de l’organisation	141,4 M\$	44,7 M\$ à 1 338,3 M\$
Budget de l’audit interne en pourcentage des dépenses totales	0,22 %	0,68% (moyen)

Notes :

1. Le budget actuel de l’audit interne du Sénat d’environ 316 000 dollars comprend les crédits alloués au Bureau du dirigeant principal de l’audit ainsi que des montants du budget du Comité permanent de l’audit et de la surveillance (AOVS) pour mener des audits internes.
2. Il n’y a aucun ministère fédéral comparable à la grandeur du Sénat. Des petits organismes comme des agences et commissions fédéraux offrent des informations pertinentes.
3. Les montants pour la Chambre des communes ne sont pas disponibles publiquement.

Sources : Ce tableau a été préparé à partir des données obtenues du Sénat du Canada, [Budget principal des dépenses 2026-2027 – Sommaire exécutif](#), et des données fournies par le Bureau du contrôleur général du Canada pour l’exercice 2023-2024.

Compte tenu du budget actuel d’environ 316 000 dollars, la fonction d’audit interne du Sénat aura besoin de ressources supplémentaires pour traiter les priorités et les risques identifiés dans le plan d’audit interne, pour se conformer aux normes d’audit interne et pour permettre au dirigeant principal de l’audit d’évaluer si les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle sont adéquats. Pour s’aligner sur les organismes similaires, le budget consacré à l’audit interne du Sénat s’élèverait à environ 960 000 dollars. En termes relatifs, au cours de la troisième année de ce plan, l’investissement du Sénat dans l’audit interne serait en dessous de 50 % par rapport à ces informations comparatives. Compte tenu de ces observations, une augmentation modérée et progressive des investissements du Sénat consacrés à l’audit interne contribuera aux efforts de réductions de coûts. Cette approche vise à trouver un équilibre entre les priorités institutionnelles, les réalités budgétaires et le respect de meilleurs pratiques.



sencanada.ca

